

MANDARINES ET ORANGES DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

LES ÉVOLUTIONS PRINCIPALES DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE ENTRE 1960/64 et 1970/74.
LES EFFORTS D'ÉQUILIBRE DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE EN FACE D'UN MARCHÉ EXCÉDENTAIRE.

R. WITRANT *

INTRODUCTION

Dans le cadre du thème général de ce congrès, nous allons tenter de préciser plus spécialement ici les évolutions réalisées et les problèmes rencontrés par les mandarines et oranges du Bassin méditerranéen, dont les espèces représentent le souci majeur des Méditerranéens et Européens concernés par l'agrumiculture.

Afin de mieux situer les contours de ces évolutions et de ces problèmes, nous limiterons aussi volontairement notre examen au seul ensemble des pays du Bassin méditerranéen pour lesquels ces problèmes se posent :

- c'est-à-dire, Espagne, Maroc, Algérie, Tunisie, Italie, Grèce, Chypre, Liban, Israël, Gaza, Egypte et France,
- et donc sans inclure la Syrie, la Jordanie, l'Iran, la Lybie et le Portugal, dont les productions ne sont pas excédentaires, et dont les consommations, bien que non négligeables, restent en marge des problèmes principaux.

Pour une étude complète de ces problèmes nous savons que la part des produits transformés n'est pas séparable de celle des fruits frais, mais c'est sur ces derniers qu'il nous appartient ici de porter plus particulièrement notre analyse, tandis que les produits transformés seront plus spécialement traités dans la prochaine séance de travail.

En attendant, les chiffres, d'ailleurs souvent approximatifs, que nous serons amenés à citer concernant les produits dérivés, seront donc seulement ceux de caractère général qui restent indispensables pour une meilleure clarté de notre propre examen.

LES ÉVOLUTIONS QUANTITATIVES

La production.

Pendant que la production mondiale de mandarines et oranges passait en moyenne entre 1960/64 et 1970/74, de 17.800.000 tonnes environ à 32.200.000 tonnes environ d'après les chiffres recueillis par la FAO, soit une progression de l'ordre de 80 p. cent en dix ans, les pays précédemment cités du Bassin méditerranéen qui nous intéressent plus particulièrement, voyaient leur propre production évoluer comme suit :

- moyenne 1960/74 : environ 5.100.000 tonnes (28,6 p. cent production mondiale)
- moyenne 1970/74 : environ 8.800.000 tonnes (27,2 p. cent production mondiale)

soit une **progression d'environ 72 p. cent.**

Répartition de la production.

L'évolution de la répartition de cette production est illustrée par les chiffres du tableau 1.

Ces chiffres, même s'ils restent quelque peu approximatifs pour ce qui concerne la production totale, la consommation intérieure et les produits transformés, n'en traduisent pas moins les évolutions principales :

- accroissement de la part des consommations intérieures,
- accroissement du rôle de l'industrie,
- freinage relatif de l'exportation en fruits frais.

Répartition des exportations.

En fruits frais.

Dans l'exportation mondiale des mandarines et oranges en fruits frais, la part du Bassin méditerranéen est considérable :

* - Secrétaire général de la Commission des Etudes économiques du CLAM.
Communication du IX^{ème} CIAM, Los Angeles, le 20-6-1975,
Groupe des mandarines : satsumas, clémentines, monréals, mandarines ordinaires et wilking.

TABLEAU 1 - Évolution de la répartition de la production (en milliers de tonnes).

	moyenne 1960/64	moyenne 1970/74	évolution en p. cent
production méditerranéenne	5.105	8.776	+ 72
consommation intérieure	2.477	4.435	+ 79
(% production méditerranéenne)	(48,5)	(50,5)	
- en fruits frais	2.315	3.979	+ 72
- en produits transformés	162	456	+ 181
utilisation totale par l'industrie	424	1.236	+ 191
exportation totale	2.628	4.341	+ 65
(% production méditerranéenne)	(51,5)	(49,5)	
- en fruits frais	2.366	3.562	+ 51
(% production méditerranéenne)	(46,4)	(40,6)	
- en produits transformés	262	779	+ 197
(% production totale)	(5,1)	(8,9)	

TABLEAU 2 - Évolution de la progression des exportations (en milliers de tonnes).

	moyenne 1960/64	moyenne 1970/74	évolution en p. cent
exportation méditerranéenne	2.365	3.562	+ 51
- vers Europe occidentale	2.099	2.707	+ 29
(% exportation méditerranéenne)	(88,7)	(76)	
- vers Europe orientale	174	651	+ 274
(% exportation méditerranéenne)	(7,4)	(18,3)	
- hors Europe	92	202	+ 120
(% exportation méditerranéenne)	(3,9)	(5,7)	

TABLEAU 3 - Évolutions variétales (en milliers de tonnes)

	moyenne 1960/64	moyenne 1970/74	en p. cent
exportations vers Europe occidentale	2.099	2.707	+ 29
- petits fruits	226	570	+ 152
(% part du marché)	(10,8)	(21)	
- oranges	1.873	2.137	+ 14
(% part du marché)	(89,2)	(79)	
évolution des petits fruits	226 = (100 %)	570 = (100 %)	
- satsumas	15 = (6,6)	219 = (38,4)	
- clémentines et monréals	99 = (43,8)	300 = (52,6)	
- mandarines ordinaires	107 = (47,4)	26 = (4,6)	
- wilkings	5 = (2,2)	25 = (4,4)	
évolution principales des oranges	1.873 = (100)	2.137 = (100)	
- navels	481 = (25,7)	814 = (38,1)	
- autres blondes précoces et saison	451 = (24,1)	549 = (25,7)	
- sanguines	602 = (32,1)	320 = (15,0)	
- blondes tardives	339 = (18,1)	454 = (21,2)	

78 p. cent en 1960/64 et 81 p. cent en 1970/74, car si l'exportation mondiale a progressé entre temps de 45 p. cent, nous avons vu que l'exportation méditerranéenne a progressé par contre de 51 p. cent (tableau 2).

Nous reviendrons plus loin aux détails de cette évolution vis-à-vis de l'Europe occidentale.

Vers l'Europe orientale, les chiffres traduisent une forte progression.

Cependant les proportions et donc les efforts réalisés par chaque pays exportateur restent très inégaux, tandis que les capacités de consommation des pays importateurs de l'Europe orientale restent elles-mêmes ouvertes, en fonction de leur pouvoir d'achat à des prix normaux, pour des quantités probablement deux ou trois fois plus fortes.

Hors Europe, la majorité des quantités exportées reste dans la zone limitrophe du Moyen-Orient, bien qu'une part

de la progression enregistrée repose maintenant sur des destinations plus lointaines, USA, Canada, Extrême-Orient, Océanie, qui soulignent les progrès réalisés dans le domaine de la sélection et du transport maritime.

Pour l'ensemble de l'Europe, retenons encore à titre quantitatif les éléments suivants :

en milliers de tonnes	moy. 1960/64	moy. 1970/74	en %
les progrès d'importation de toutes provenances	2.614	3.735	+43
dont les progrès méditerranéens	2.273	3.358	+48
représentent une part du marché à	87 %	90 %	

Part du marché qui représente la quasi-totalité de celui-ci dans la période du 15 octobre au 31 mai.

En produits transformés.

Avant d'aller plus loin dans l'étude des fruits frais, dont l'équilibre entre l'offre et la demande dépend trop souvent d'une différence qui serait inférieure à 10 p. cent de leur propre quantité, il paraît nécessaire de situer ici, même de manière approximative, à quel point les fruits transformés du Bassin méditerranéen n'ont par contre trouvé leur expansion que dans une part restreinte du marché européen :

en milliers de tonnes de fruits	moy. 1960/64	moy. 1970/74	en %
importations européennes	450	1.700	
exportations méditerranéennes	262	779	+197

L'opposition des chiffres entre produits transformés et fruits frais devra donc rester présente à notre esprit dans la poursuite de notre examen plus particulier des fruits frais.

LES ÉVOLUTIONS VARIÉTALES

Évolution de l'offre en Europe occidentale.

Nous traiterons volontairement ici les évolutions variétales au niveau-même où l'offre s'est adaptée à la demande,

c'est-à-dire au niveau des importations en Europe occidentale.

C'est là que se sont manifestés les succès ou échecs des différentes variétés dans leurs valeurs et par conséquent les raisons de leur expansion ou de leur régression.

Mais pour juger celles-ci, on gardera présent à l'esprit qu'il a fallu 7 à 10 ans d'expérience pour chaque variété nouvelle, depuis sa plantation, pour constater son succès ou son échec, aussi bien à titre arboricole qu'à titre consommation.

Venues de loin dans le temps et donc déjà en partie engagées au cours de la décennie précédente, ces adaptations variétales sont illustrées par les chiffres du tableau 3.

Si, sur dix ans, les progrès de consommation acquis en Europe occidentale paraissent déjà bien minces, les chiffres qui précèdent démontrent combien ce résultat a encore dépendu de l'effort considérable réalisé pour cependant satisfaire toutes les préférences des consommateurs.

Les diversités de la demande.

Les chiffres du tableau 4 montrent à quel point les préférences des consommateurs s'expriment de manière différente, suivant les variétés, d'un pays à l'autre.

La part étant faite de l'influence que l'ancienneté de certains courants commerciaux a pu avoir dans la formation des goûts des consommateurs, ces chiffres n'en montrent pas moins, certaines variétés nouvelles sont là pour l'attester, quelles limites et quelle prudence ces goûts imposent à leurs fournisseurs.

ÉVOLUTION EN EUROPE DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

En Europe, la variation des quantités importées d'une saison à l'autre traduit la variation correspondante des récoltes du Bassin méditerranéen, mais non une variation de la demande, sauf pour l'Europe orientale.

En Europe orientale, en effet, l'accroissement continu des quantités reste indépendant des récoltes méditerranéennes, orienté par le progrès planifié des approvisionnements et des facultés d'échanges.

En Europe occidentale, par contre, les variations d'importation n'indiquent pas progrès ou régression de la demande, car pour en juger il faudrait pouvoir ajouter au

TABLEAU 4 - Répartition des variétés principales, moyenne 1971/74 en p. cent sur le total de l'Europe occidentale.

Variétés principales	Satsuma	Clém/Mon.	Navel	Shamouti	Tardives
Pays consommateurs					
France	3,3	47,8	33,3	2,6	27,8
R.F.A.	52,0	25,7	43,3	25,5	21,7
Pays-Bas	5,7	9,1	3,8	6,2	12,0
Belgique-Luxembourg	5,1	4,4	5,7	2,5	7,8
U.K./Irl.	16,5	3,6	7,8	32,0	18,1
Scandinavie	7,4	7,1	3,3	22,8	8,5
Suisse-Autriche	10,0	2,3	2,8	8,4	4,1

critère des quantités celui des valeurs obtenues, autrement difficile à saisir.

Ce qui est certain par contre, c'est qu'au travers de la diversité de leur approvisionnement possible, les différents marchés gardent entre eux des potentiels relativement constants (comme cela ressort au tableau 5).

Et ce, malgré les évolutions de régimes économiques comme ceux qui ont découlé des règlements ou des accords de préférence de la CEE, et en dépit de variations monétaires parfois considérables.

Ceci tendrait à prouver que les motivations en faveur des agrumes sont solidement ancrées chez les différents consommateurs européens, mais aussi que ces consommations restent difficiles à améliorer là où elles sont cependant les plus faibles, telles encore en 1973/74, celle de Grande-Bretagne à 5,6 kg par habitant, contre 11 kg en Scandinavie et Suisse-Autriche, et 14,1 kg dans l'ensemble des pays importateurs de l'ancienne CEE.

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Après avoir vu à quel point le sort de l'offre méditerranéenne est étroitement lié aux facultés de la consommation européenne, plus particulièrement celle de l'Europe occiden-

tale, il est impossible de parler des efforts d'équilibre de la région méditerranéenne en face d'un marché excédentaire sans évoquer tout d'abord le souci qu'en a pris la CEE en raison principale de la situation de la production italienne.

Nous n'oublierons pas pour autant que la production communautaire comprend également une part naissante, au cours des dernières années, de production française en Corse, environ 15.000 tonnes en 1974/75, mais du moins s'agit-il là d'une production judicieusement orientée dans le sens du marché avec des clémentines sans pépins, dont il paraît peu probable que leur écoulement représente un problème aigu, du moins dans un proche avenir.

Les éléments quantitatifs.

L'examen des chiffres du tableau 6 explique les arguments opposés que suscite la situation italienne.

D'une part, le déclin des exportations italiennes, notamment vers la CEE, ne manque pas de faire dire qu'elles ne justifient pas les règlements qui s'appliquent aux autres importations des partenaires de l'Italie.

D'autant qu'à l'intérieur des 2 p. cent représentés par la part italienne dans l'ensemble de ces importations ne figurent que des variétés dont la demande globale, elle-même, décline : mandarines ordinaires, blondes communes et sanguines.

TABLEAU 5 - Répartition des exportations méditerranéennes en Europe (en milliers de tonnes nettes).

Mandarines et oranges.

Pays consommateurs	moy.60/64	64/65	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74
France	605	671	705	678	636	680	752	670	688	818	718
Allemagne occidentale	627	709	697	745	709	739	908	826	818	994	828
Pays-Bas	152	161	163	178	189	179	203	186	215	252	216
Belgique/luxembourg	102	106	109	115	122	125	164	133	141	163	155
Ancienne CEE	1.486	1.647	1.674	1.716	1.656	1.723	2.027	1.815	1.862	2.227	1.917
UK. - Irlande	281	274	291	315	287	299	360	337	346	393	329
Scandinavie	189	215	233	214	203	214	226	222	219	253	237
Suisse/Autriche	142	166	162	174	156	180	198	165	180	176	153
Total Europe occidentale	2.098	2.302	2.360	2.419	2.302	2.416	2.811	2.539	2.607	3.049	2.636
Total Europe orientale	176	270	342	411	433	498	521	515	681	701	708
Total Europe	2.274	2.572	2.702	2.830	2.735	2.914	3.332	3.054	3.288	3.750	3.344

en pourcentage sur total Europe

Europe orientale	7,7	10,5	12,7	14,5	15,8	17,1	15,6	16,9	20,7	18,7	21,2
------------------	-----	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

en pourcentage sur total Europe occidentale

France	28,8	29,2	29,9	28,0	27,6	28,1	26,8	26,4	26,4	26,8	27,2
Allemagne occidentale	29,9	30,8	29,5	30,8	30,8	30,6	32,3	32,5	31,4	32,6	31,4
Pays-Bas	7,2	7,0	6,9	7,4	8,2	7,4	7,2	7,3	8,2	8,3	8,2
Belgique/Luxembourg	4,9	4,6	4,6	4,7	5,3	5,2	5,8	5,3	5,4	5,3	5,9
Ancienne CEE	70,8	71,6	70,9	70,9	71,9	71,3	72,1	71,5	71,4	73,0	72,7
UK/Irlande	13,4	11,9	12,3	13,0	12,5	12,4	12,8	13,3	13,3	12,9	12,5
Scandinavie	9,0	9,3	9,9	8,9	8,8	8,9	8,1	8,7	8,4	8,3	9,0
Suisse-Autriche	6,8	7,2	6,9	7,2	6,8	7,4	7,0	6,5	6,9	5,8	5,8
Total Europe occidentale							100 %				

TABLEAU 6 - Situation italienne dans la CEE (en milliers de tonnes).

	moyenne 1960/64	moyenne 1970/74	en p. cent
production méditerranéenne	5.105	8.776	+ 72
production italienne	921	1.568	+ 70
(% production méditerranéenne)	(18,1)	(17,9)	
Italie, en fruits frais :			
- consommation intérieure	624	1.244	+ 99
- exportation toutes destinations	191	125	+ 35
- exportation vers les partenaires CEE actuelle	87	46	+ 47
importations CEE actuelle	1.788	2.337	+ 31
- % part italienne	4,9	2,0	
consommation CEE actuelle	2.412	3.581	+ 48
- part italienne	711	1.290	+ 81
- % part italienne	29,5	36,0	

Mais d'autre part, ces variétés, adaptées depuis toujours aux goûts de la consommation intérieure italienne, sont donc en crise chaque fois que leur variation de production dépasse de beaucoup la capacité de cette consommation intérieure.

Et alors c'est la part italienne dans l'ensemble de la consommation de la CEE qui ne manque pas de justifier la revendication d'un sort meilleur, en raison même de l'importance de ses 36 p. cent.

Les recherches d'équilibre de la CEE.

Pour traduire dans la pratique sa préoccupation fondamentale du sort des producteurs de l'agrumiculture italienne, la CEE a agit sur quatre plans :

- par des crédits pour des réformes de structures de la production et des adaptations de variétés nouvelles,
- par des règlements créant des niveaux de résorption des excédents produits, appelés prix d'achat,
- par des aides directes à l'exportation sous forme de primes de restitution des taxes intérieures et de primes de pénétration,
- par des règlements créant des niveaux à respecter par les pays tiers dans leurs prix à l'importation, appelés prix de référence, toute différence de prix inférieure constatée devant entraîner une taxe compensatoire équivalente.

Théoriquement une relation était établie entre les cours de la production communautaire des années précédentes, les prix d'achat et les prix de référence.

Par rapport à ces dispositions axées sur une protection de la production communautaire, il ne serait pas objectif de passer sous silence la préoccupation que la CEE a également prise des productions des pays tiers.

A partir de 1969/70 celle-ci a fixé, par rapport à ses prix de référence, un niveau de prix supérieur à respecter par les pays tiers, mais avec contrepartie pour eux de bénéficier alors d'une préférence douanière importante, le tout dans le but d'améliorer ainsi d'autant plus les recettes de leurs productions.

L'ensemble de ces règlements a suscité des réactions diverses et leur application, basée sur des dispositions multiples, a rencontré elle-même de grandes difficultés.

Par dessus celles-ci, il faut signaler enfin qu'en 1974/75 la CEE a apporté une preuve supplémentaire de ses intentions et préoccupations profondes :

- d'une part, par un relèvement de 15 p. cent des prix d'achat pour les excédents de la production communautaire, afin de compenser l'inflation des coûts de cette production,
- d'autre part, par un relèvement limité à 5 p. cent des prix de référence, afin que les importations des pays tiers ne se trouvent pas freinées par un niveau de prix trop élevé à respecter.

On trouvera au tableau 7 l'évolution des niveaux de prix à respecter par les pays tiers, et ce, pour simplifier la comparaison de cette évolution, par concordance, au seul niveau fixé pour le maintien des préférences douanières, et aux seules périodes principales des variétés les plus importantes.

Il nous paraît ici inutile d'entrer dans une énumération qui serait fastidieuse, des taxes compensatoires et pertes de préférences qui ont affecté telle ou telle provenance au cours des dernières années pour des périodes plus ou moins longues.

Il est peut-être plus important de rappeler que, malgré cela, les quantités importées notamment par l'ancienne CEE sur laquelle les règlements auraient pu avoir un effet de longue durée, sont restées inscrites dans une proportion en fait consolidée par rapport au reste de l'Europe occidentale, à environ 72 p. cent plutôt que 71 p. cent, précédemment de l'ensemble du marché (tableau 5).

Si, donc, la controverse reste ouverte sur la valeur des niveaux fixés par la CEE, sur les modalités d'application des règlements établis et sur leur efficacité, du moins peut-on admettre que les recherches d'équilibre de la CEE ne se sont pas exercées entre-temps au détriment de sa part normale de l'approvisionnement de l'ensemble de l'Europe occidentale.

ACTIONS, CONCERTATIONS ET DÉCISIONS

Après avoir évoqué le cadre dans lequel s'est inscrite l'évolution de la production méditerranéenne et l'expansion

TABEAU 7 - Evolution des niveaux de prix à respecter par les pays tiers. en unités de compte les 100 kg, stade importation.

	mandarines déc./fév.	satsumas déc./fév.	clémentines déc./fév.	oranges Groupe II jan./mars (*)
1965/66	15,75/17,83	15,75/17,83	15,75/17,83	17,67
1966/67	17,28	23,14	23,14	17,27
1967/68	18,81	25,18	25,18	17,67
1968/69	19,25	25,77	25,77	17,67
1969/70	20,01	26,78	26,78	18,15
1970/71	21,60	28,80	28,80	17,52
1971/72	21,36	26,70	30,50	18,12
1972/73	22,56	28,20	32,23	18,96
1973/74	23,76	23,76	31,68	19,81
1974/75	24,89	24,89	33,19	20,74

* - *Navel, Salustiana, Hameline, Sanguinello depuis 1969/70, Shamouti, Maltaise, Washington Sanguine, Vernia, Valencia-Late.*

de ses débouchés avec les efforts plus particuliers de cette expansion vers l'Europe orientale et les marchés les plus lointains, l'effort considérable et fondamental d'une mutation et adaptation variétale permanente, l'attention requise par le marché essentiel de la Communauté, il nous reste à résumer quelques actions qui, elles aussi, ont tendu à reculer l'échéance, depuis assez longtemps prévue, d'un marché excédentaire.

La recherche de qualité.

Le CLAM, convaincu que l'uniformisation des critères de qualité et le respect des normes ainsi fixées seraient indispensables à l'expansion des débouchés et de la consommation et à la clarté de la formation des prix, a participé dans ce sens aux travaux de l'OCDE qui ont abouti en 1962 à l'établissement de normes, dites européennes, dont les textes ont été acceptés par tous dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe.

Mais l'application de ces normes a soulevé des problèmes et, pour les réduire, il a fallu encore plusieurs années avec de nombreuses réunions d'experts, tour à tour dans des centres de production et de consommation, pour réaliser une brochure *interprétative* susceptible, notamment par ses reproductions photographiques, d'écartier les principaux malentendus.

Entre-temps, les classements de qualité par catégorie étaient déjà entrés en usage et servaient, ainsi que les limitations de calibres, à une approche sélective des différents marchés et à l'ordonnancement des règlements de la CEE.

L'information.

S'il y a une action ingrate à mettre en oeuvre c'est bien celle de l'information, tant chacun apprécie les renseignements des autres quitte à les censurer, mais croit initialement pouvoir garder ses secrets ou s'accommoder de ses propres erreurs, jusqu'au jour où, enfin, la part de chacun dans l'intérêt général paraît l'emporter.

Les prévisions d'exportation en fruits frais.

Après quelques difficultés, la Commission des Études économiques du CLAM est arrivée, depuis 1963, à réunir

et à publier ses chiffres de prévisions d'exportation avant chaque campagne, par pays exportateur et principales variétés, et à les accompagner des calendriers mensuels probables de leurs expéditions.

Apparemment, c'était une gageure de vouloir publier des quantités exportables de fruits frais plusieurs mois avant la fin de leur récolte. Mais il s'agissait de sortir ainsi directement des imprécisions qui, souvent, entouraient les prévisions des productions, aussi bien que celles des consommations intérieures et des besoins de l'industrie. En outre, il fallait accepter avec bonne foi et rigueur la confrontation ultérieure des prévisions données avec les réalisations, grâce à l'exactitude facile des quantités exportées.

L'expérience tentée a toujours été poursuivie avec intérêt et, depuis 1966, le CLAM a complété son système en établissant chaque mois un collationnement des quantités réalisées et une nouvelle prévision mensuelle, éventuellement révisée, des quantités encore exportables dans chaque pays.

L'échange hebdomadaire des renseignements d'exportation.

Chaque semaine les principaux pays exportateurs, Espagne, Israël, Maroc, Italie, Chypre, échangent par télex les chiffres de leurs quantités exportées au cours de la semaine précédente vers les différents pays destinataires, par variété ou groupe de variétés principales.

La récapitulation des éléments statistiques.

Chaque année, avant chaque campagne, le CLAM publie tous les éléments statistiques qui ont pu être réunis sur la période précédente.

Se trouvent ainsi situées et comparées sur plusieurs années, les évolutions des principaux courants commerciaux :

- sous l'angle des principaux pays producteurs,
- sous l'angle des pays et groupes de pays importateurs,
- en fonction de chaque variété offerte,
- selon le calendrier final par espèce et par pays exportateur.

Mais cette publication ne représente qu'un document de base, auquel chacun doit ajouter sa propre interprétation et ses propres enseignements relatifs à toutes questions de

valeurs, des renseignements indiscutables sur les prix obtenus n'ayant pas pu y être joints.

Les propagandes.

Des sommes assez considérables sont dépensées chaque année par les principaux pays producteurs tant pour leur consommation intérieure que pour soutenir leurs exportations sur les principaux marchés.

Sur ceux-ci, il est permis de se demander si, une part de ces propagandes ne tend pas à se neutraliser par un effet de compétition entre les provenances et, à cet égard, il est peut-être regrettable que les expériences de propagande générique, réalisées par le CLAM dans le passé, n'aient pas eu de suite pour défendre globalement les agrumes contre les motivations parfois agressives d'autres produits susceptibles de déplacer l'équilibre des consommations en leur faveur.

Mais, d'une part l'usage des fonds réunis paraît toujours plus directement justifié dans les propagandes nationales, et d'autre part nous retrouvons le difficile problème des valeurs par lequel une propagande générique ne paraîtra pas équitablement justifiée dans ses effets pour celui, par exemple, qui, par souci différent de rentabilité devra, malgré cette propagande, restreindre la part de sa propre présence sur tel ou tel marché.

Les concertations.

Les questions de valeurs restent du domaine de la concertation éventuelle entre partenaires du CLAM soit en dehors de celui-ci, soit à l'occasion de la réunion mensuelle de sa commission permanente, généralement à Bruxelles.

Là, après une analyse générale de l'état du marché, la discussion est largement ouverte pour aborder, vu par chacun, l'examen des valeurs obtenues, notamment lorsque celles-ci se situent à des niveaux inférieurs aux niveaux fixés par la CEE.

Éventuellement, des recommandations vers les différents pays intéressés peuvent découler d'un avis unanime des partenaires, mais on conçoit que le cas soit rare, même si on peut le regretter.

A noter encore, à l'actif de la concertation, les contacts établis avec la Direction générale de l'Agriculture de la CEE, contacts utiles lorsque le CLAM peut apporter des renseignements et des avis pratiques à cette Direction et recevoir d'elle toutes explications utiles, qui sont alors diffusées, concernant notamment toutes modalités d'application des règlements adoptés par l'ensemble des pays communautaires.

Les décisions.

Par rapport aux problèmes posés par un marché excédentaire, l'action du CLAM s'arrête nécessairement au niveau de la concertation, car, s'il peut être un outil de renseignements et de préparation des dispositions à prendre par chacun, il ne peut être, par lui-même, un outil de décision.

Les moyens de décision restent naturellement l'affaire des pays concernés, dont certains sont dotés d'organismes centralisés comme le Citrus Board d'Israël et l'Office de Commercialisation et d'Exportation du Maroc, qui ont la pleine décision en main, et d'autres, une faculté de décision plus limitée et plus difficile à promouvoir comme le Comité de Gestion en Espagne.

Pour actualiser les réflexions auxquelles peut conduire la connaissance des moyens employés par ces organismes en 1974/75, nous citerons :

- de la part du CMBI, sa rigoureuse sélection de qualité, son extension de quantités vers des pays lointains, son adaptation en avril et mai à des quantités de variétés tardives plus importantes exportées, et plus réduites en industrie, en raison des niveaux du marché européen,
- de la part de l'OCE, sa rigoureuse sélection de qualité et de calibres strictement adaptés à chaque marché, une régulation de ses expéditions par la mise en oeuvre d'importants moyens de stockage frigorifiques au départ, une généralisation de la palettisation et une amélioration de la qualité des bateaux employés, une importante expansion des débouchés vers l'Europe orientale et également vers des nouveaux marchés, et plus spécialement vis-à-vis de l'Europe occidentale une politique systématique de dosage des quantités et de maîtrise de prix sur chaque marché, l'ensemble des moyens énoncés ayant concouru à rendre cette maîtrise possible.
- de la part du Comité de Gestion, ses décisions d'arrêt d'exportation fin décembre pour dégager le marché et ensuite de limitations hebdomadaires, notamment pour contenir la pression trop forte de la variété Navel difficile à tenir en production et à dériver vers l'industrie, ses décisions de resserrement des normes admises à l'exportation et les renforcements de la promotion continue de la consommation intérieure.

Tous éléments qui montrent que la notion de marché excédentaire, thème de ce Congrès, s'est imposée à chacun, et ce pour une campagne qui marque cependant, d'après des chiffres encore provisoires :

- une diminution d'environ 3 p. cent des exportations de fruits frais en mandarines et oranges, par rapport à 1973/74,
- une diminution plus particulière en Europe occidentale de 6 à 7 p. cent.

Aussi, la campagne 1974/75 a renforcé cette notion et celle des enseignements à tirer d'une meilleure maîtrise du marché par les différences-mêmes de son déroulement :

- une première partie, qui a connu le succès des petits fruits en quantité légèrement inférieure à l'année précédente, mais des difficultés pour les oranges expédiées jusque fin février avec un léger excédent par rapport à 1973/74,
- une deuxième partie, qui, pour des quantités d'oranges cependant assez peu inférieures à celles de l'année précédente, a été marquée, à partir de fin mars, par un véritable basculement du marché vers des valeurs jusque là inconnues, et le tout dans une continuité de qualité dans l'ensemble homogène.

Voici donc récemment réunis tous les éléments d'un marché excédentaire et des moyens qu'il suscite, et les éléments que la nature a ajoutés à ces moyens comme pour en démontrer les résultats possibles.

Car, comment se manifeste un marché excédentaire, sinon par ses prix. Cependant, pour un même prix de vente, ce même marché ne sera pas jugé excédentaire pour

celui qui par son rendement et son prix de revient considère que sa rentabilité est couverte, ce qui peut être encore différent d'une variété à l'autre.

Et par ce fait, on conçoit que la concertation sur des valeurs à atteindre puisse difficilement déboucher sur une faculté de décisions concomitantes et de même importance.

Cependant l'évolution connue et les prévisions de marché excédentaire sont telles que cette faculté doit rester inlassablement un but poursuivi avec persévérance avec la

bonne volonté de tous.

Puisse ce Congrès avancer le moment d'atteindre ce but, grâce peut-être à la distance que les Méditerranéens et Européens ont prise par rapport à leurs problèmes, grâce certainement aux avis que nos hôtes voudront bien nous donner, grâce donc à l'ensemble des réflexions et débats dont cet exposé n'a voulu qu'ouvrir la voie.



LA COMPAGNIE DES BANANES

SOCIÉTÉ ANONYME

IMPORTATEURS DE BANANES

Siège social :
15, rue du 4 Septembre
75 - PARIS (2^e)

Tél. : 266-23-33
Téleg. : LACIEBAN - PARIS
Télex : n° 22.512



2, rue des Tropiques
CIDEX E 108 94538 RUNGIS
tél. 687.24.34 - télex 27079

E. E. AZOULAY & C^o

*tous les fruits
exotiques*